



Étaient présents :

Parmi les membres de la commission

- BRUYELLE Jean-Charles, représentant de Nord Nature Environnement
- COQUET Dominique, Maire de Conchy-sur-Canche
- DAUSSY Philippe, Chambre d'agriculture
- DELATTRE Benoît, Chambre d'agriculture
- FORTIER Francis, vice-président de la fédération de pêche du 62
- FOURCROY Philippe, Président de la commission et représentant du Sycméa
- GALLET Alexandre, animateur pour le SAGE de la Canche
- GILLE Yves, Président du Sycméa
- LEJEUNE Laurent, DREAL
- MORMENTYN Annabelle, représentante de l'AEAP
- VASSEUR Constant, représentant de CCHPM
- VERHUEGHE Roger, représentant de Vieil-Hesdin

Au sein des structures techniques invitées :

- DELATTRE Emilie, chargé de mission Erosion au Sycméa
- THELLIER José, 7 vallées com

Sont excusés :

Parmi les membres de la commission

- DESCHARLES Jean-Claude, Maire de St Josse
- DESMARETZ Florence, DDTM
- GRAVES Arnaud, conservatoire du littoral
- MAGNIEZ Serge, maire de Teneur
- MASSART Michel, maire de Blangy-sur-Ternoise
- PARMENTIER Franck, maire d'Auchy-lès-Hesdin
- ROUGE Jacques, représentant du CEN

Parmi les structures invitées :

- DUCHATEL Quentin, responsable environnement Ternois Com

Ordre du jour :

1. Introduction

- Qu'est-ce qu'un SAGE
- Les objectifs et organisation de la Commission
- La méthode

2. Bilan par objectifs et enjeux

- Rappel sur l'état des lieux
- Bilan du SAGE actuel
- Réflexion autour des nouvelles orientations à définir

Remarques et discussions :

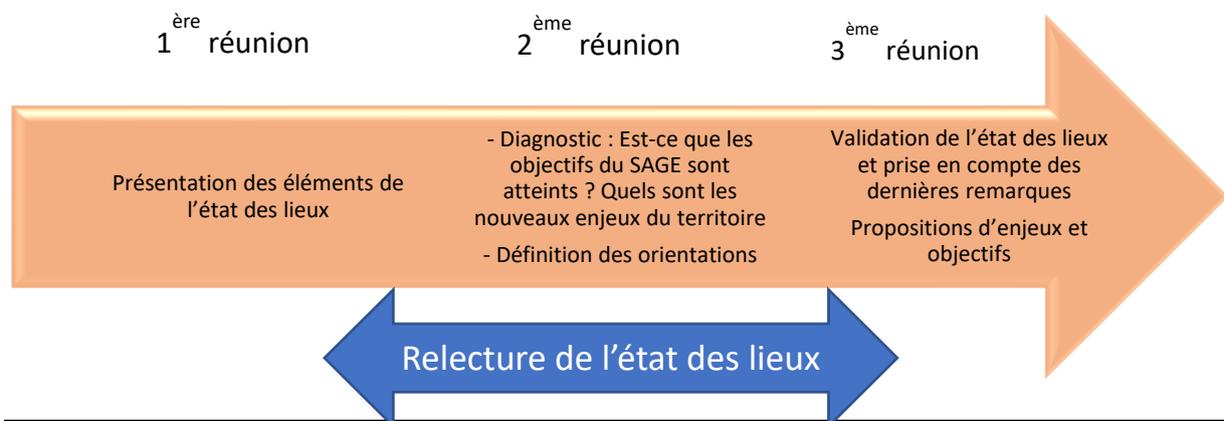
1. Introduction

Introduction de Mr FOURCROY :

Mr FOURCROY rappelle l'importance du sol dans la gestion des risques. Il cite Marc André Selosse : « Le sol peut stocker beaucoup d'eau s'il est riche en matière organique, c'est autant de carbone en moins sous forme de CO2 dans l'atmosphère donc une réduction de l'effet de serre. Dans les sols agricoles, cette matière organique manque, entraînant d'autres problèmes (érosion, moindre rétention d'eau, réduction de la vie du sol...). En remettre dans le sol pourrait résoudre ces problèmes ».

Mme MORMENTYN rappelle que le travail de la CLE est indépendant des financements de l'Agence.

Objectifs de la commission et la méthode :



Méthode pour chaque objectif du SAGE :

- **Présentation des données de l'état des lieux**
 - Où en est-on ?
- **Présentation des dispositions du SAGE actuel (approuvé depuis 2011)**
 - Quel bilan tirer des 10 années d'approbation ? Quelle amélioration ?
- **Discussion autour du Diagnostic**
 - Quels sont les points à garder ou à améliorer ?
 - Quelles orientations prendre ?

2. Bilan par objectif

ENJEU 3 : Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains

Objectif 9 : Maîtriser les écoulements et ruissellement en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses

Etat des lieux : le guide de l'érosion :

Ce guide de l'érosion ne parle pas du tout des problèmes agronomiques. Nous pouvons retravailler ce guide en prenant en compte l'impact des pratiques agronomiques.

Bilan du SAGE

Thème 15 : Maîtriser et prévenir les ruissellements en milieu rural

84	Les collectivités définissent les aménagements nécessaires à l'échelle d'un bassin versant. Ils s'appuient sur le guide méthodologique du SAGE	En cours
85	Les exploitants agricoles veillent à appliquer les bonnes pratiques agronomiques (couverts hivernaux, travail simplifié...) selon le code des bonnes pratiques agricoles (arrêté du 22 novembre 1993).	En cours : les expériences se multiplient

D84 :

L'objectif du guide était de travailler avec les EPCI dans le but qu'ils s'engagent dans les programmes de lutte contre l'érosion. Tous les EPCI ont eu des propositions d'aménagements au début de la mission d'animation. Il reste cependant quelques compléments à apporter puisque le parcellaire bouge et certains secteurs non problématiques à l'époque deviennent problématiques. Il y a un manque désormais d'ouvrages plus lourds.

Il faudrait faire un bilan de ce guide mais l'impact est très difficile à évaluer. Les problèmes majeurs qui ressortent sont le manque d'entretien de ces fascines.

D85 :

L'arrêté est obsolète. Il faut redéfinir les nouvelles bonnes pratiques agricoles et il est possible de les intégrer dans le guide de lutte contre l'érosion. Dans le bilan il ne faut pas parler d'expériences puisque ce stade est dépassé depuis longtemps. Ce sont plutôt des solutions bien connues désormais.

Thème 16 : Maîtriser et prévenir les ruissellements dans les zones bâties ou issues de surface imperméabilisées

86	Zéro rejet pluvial demandé dans les documents d'urbanisme. Sans ces documents, la collectivité demande une étude pour une infiltration à la parcelle. Sans cette possibilité il faut un rejet limité de 3l/ha.s	En cours : réglementaire sur les nouvelles constructions
----	---	--

D86 :

Cette disposition est entrée dans la réglementation

Thème 17 : Organiser, coordonner et évaluer les actions à l'échelle des bassins versants

87	Les collectivités peuvent demander au Syndicat mixte d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée. Le syndicat assure la coordination des travaux à l'échelle du bassin versant	En cours
88	Le Syndicat propose un programme d'action à l'échelle des sous bassins et rassemble les acteurs pour préserver et reconquérir la qualité de la ressource et la réduction des risques. Cela peut prendre la forme de comités techniques	Atteint
89	Le syndicat mixte met en place avec la chambre des mesures de protection de la ressource en eau avec les acteurs du monde agricole	Non atteint

D87 :

Il y a encore des progrès à faire puisqu'il n'y a pas de compétence globale et la solidarité de bassin n'est pas atteinte. Certains EPCI en amont doivent travailler avec ceux situés en aval, à l'échelle du bassin versant.

Cette disposition est donc en cours puisque le Symcécé coordonne tout de même la gestion des ruissellements à l'échelle du bassin versant.

D88 :

Chaque EPCI a désormais son plan de gestion.

D89 :

L'agence de l'eau demande d'avoir une cohérence sur tous les sujets de l'eau mais la protection de la ressource en eau ne fait pas partie des rôles du Syndicat mixte. Il faut reformuler cette disposition, il faudra changer l'acteur de cette disposition.

Propositions :

Watersed :

Mr COQUET pose la question des EPCI qui ont déjà mandaté un bureau d'étude sur une étude sur le ruissellement.

Mme DELATTRE répond que ce n'est pas inintéressant, le schéma du bureau d'étude pourra être testé conjointement avec l'outil Watersed.

L'outil Watersed va aussi permettre de prédire les zones d'arrachements de particules mais aussi les zones de dépôts.

Orientations générales :

Il faut sortir de la vision uniquement orientée vers l'hydraulique douce. Une réflexion pourra être portée sur des aménagements plus lourds pour gérer les importants volumes d'eau.

Il faut aussi se baser sur l'étude de l'école des Mines de Douai qui a prouvé que la plupart (80%) des Matières En Suspension proviennent de l'érosion des berges. Cette érosion des berges peut être due aussi aux apports d'eau conséquents.

Une étude sur le SAGE Scarpe amont a montré que l'aménagement des communes (réseaux pluviaux, construction sur une prairie ...) a un impact très important sur l'hydraulique des bassins versants en fond de vallée. Cette étude a aussi permis de recenser les prairies qui jouent un rôle dans l'hydraulique du bassin versant.

Il faut ralentir les écoulements. Effectivement, les temps de réponse entre la pluie et les stations de mesure du débit dans les cours d'eau ont été réduits. Le sol peut être un élément intéressant pour ralentir les écoulements. D'autres techniques peuvent être utilisées comme les noues. Il faut faire comprendre à la population l'intérêt du ralentissement des écoulements par rapport à l'évacuation directe (« tout tuyaux »).

Les maires ne sont pas consultés pour les retournements de prairies alors qu'ils connaissent leur territoire et le trajet de l'eau. Le SAGE pourrait très bien demander à l'administration de consulter les maires pour les retournements de prairies.

Il ne faut pas aussi oublier les aménagements éoliens qui créent des perturbations dans l'hydraulique du bassin versant. Ces aménagements n'ont pas ou très peu d'aménagements de gestion des eaux pluviales.

Tableau bilan de l'objectif 10 :

Thème général	Orientations atteintes	Orientations à conserver/appuyer	Orientations à ajouter ?
Maîtriser et prévenir les ruissellements en milieu rural	- Les collectivités se sont appuyées sur le guide	- Multiplier les expériences des bonnes pratiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les phénomènes (Watersed) - Privilégier les « solutions fondées sur la nature » ou « sur le sol vivant » (à revoir avec le comité de rédaction) - Le SAGE peut demander à l'administration de consulter les maires
Maîtriser et prévenir les ruissellements dans les zones bâties ou issues de surface imperméabilisées		- Zéro rejet pluvial	-Privilégier les solutions fondées sur la nature
Organiser, coordonner et évaluer les actions à l'échelle des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> - Le transfert de compétence au Syndicat - Comité techniques publics/privés 	- Protection de la ressource en eau	

Objectif 10 : Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables

Etat des lieux :

La DDTM prévoit bien un nouveau PPRi sur tout le bassin versant de la Canche. Ce projet a pris un peu de retard puisque la réglementation sur le calcul dans les zones urbanisées a changé en cours d'étude.

Bilan du SAGE :

90	Les documents d'urbanisme ou les décisions des collectivités doivent être en accord avec l'arrêt des constructions ou du développement urbain dans les zones rouges prescrites dans le PPRI	Atteint : réglementaire
91	Les collectivités préservent les zones d'expansion de crues et les zones humides de l'implantations d'habitats légers de loisirs et font appliquer l'obligation de retirer les caravanes de novembre à avril stationnées dans ces zones. Ils font appliquer aussi les prescriptions réglementaires liées à l'ANC	Non atteint : question difficile
92	Le SAGE propose aux collectivités d'appliquer les principes de protection de la déclaration d'utilité publique de la basse vallée de la Canche	En cours : PAPI mais les solutions sont loin d'être mises en œuvre
93	La CLE améliore la connaissance hydrologique sur tout le bassin versant et sollicite les autorités pour mettre à jour les zones inondables	Atteint : PAPI

D90 :

Il est nécessaire d'avoir le nouveau PPRI qui couvre tout le bassin versant de la Canche pour aller plus loin. Sinon cette disposition est globalement respectée

D91 :

Cette disposition est inapplicable puisqu'il n'y a aucun outil qui permet de la faire respecter.

D92 :

Cette disposition est une application réglementaire

D93 :

Les zones inondables ont été mises à jour avec le PAPI. Toutes les communes ont été consultées avec plusieurs réunions par bassins.

Il faudra vérifier avec Mr VASSEUR (commune d'Alette) sur certains endroits de sa commune, certains terrains sont inondés et non classés dans les zones inondables.

Tableau bilan de l'objectif 11 :

Thème général	Orientations atteintes	Orientations à conserver/appuyer	Orientations à ajouter ?
Pas de thème	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des zones de couleur du PPRI dans les documents d'urbanisme - Amélioration de la connaissance (PAPI) 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitats légers de loisirs, difficile à faire respecter - Application du PPRi 	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter les axes du PAPI - Privilégier la dynamique naturelle du BV - Remise en usage des zones d'expansion de crues en amont

- D84 : un problème d'entretien sur les fascines est évoqué. Je n'ai pas souvenir d'avoir entendu ça, mais peut-être que cela a été abordé lors de la première demi-heure. LE Symcécà a généralisé les plans de gestion sur la Canche, tout les ouvrages sont couverts. Que les ouvrages de génie végétal nécessitent un entretien régulier est incontestable, comme tout aménagement, mais pour rappel le Symcécà dispose de 6 agents pour entretenir ces ouvrages. Si cela est possible de modifier pour remplacer par la nécessité de continuer à entretenir ce type d'aménagements en prévoyant une disposition qui obligerait les maitre d'ouvrages à mettre en place des plans de gestion, aussi bien pour les ouvrages d'hydraulique douce que pour le structurant.
- D 84 : le parcellaire agricole évolue, mais il y a également de nouveaux enjeux à protéger (habitations, voiries, zones commerciales...) en aval, ce qui contribue à faire émerger d'autres secteurs problématiques.
- D 85 : peut-être envisager de remplacer cette référence à l'arrêté pour évoquer la promotion des pratiques réduisant l'érosion (pour insister et ouvrir la voix pour un poste d'animation des bonnes pratiques agronomiques au Symcécà)
- D 87 : on peut réaffirmer que le Symcécà pourrait prendre les maitrises d'ouvrages déléguées pour les bassin versant situés sur plusieurs EPCI et présentant un caractère d'urgence à traiter.
- P5 l'outil watersed constitue un outil d'aide à la décision qui sera mis au service des collectivités du by Canche, au lieu de « prédire les zones d'arrachements », remplacer par identifier.
- Dans les orientations peut-être indiquer qu'il faut promouvoir les pratiques agronomiques réduisant l'érosion des sols, assurer la pérennisation de l'existant via la généralisation des pdg hd et structurants.
- Pour la gestion des ruissellements dans les villages, il pourrait être intéressant de prévoir de la même manière que le guide méthodo sur l'érosion un guide méthodo sur la gestion des eaux pluviales dans les villages, en lien avec la réalisation des schéma de zonages pluviaux et leur généralisation nécessaire, pour expliquer aux élus que d'autres solutions existent que les



trottoirs en enrobés et le tout tuyaux qui concoure également à l'aggravation des volumes ruisselés et donc des inondations.

- Pour organiser et suivre, il faut des indicateurs et des stations de mesures pour avoir de la donnée et évaluer l'efficacité, peut-être réfléchir sur la mise en place de telles installations (remise en fonction de la station d'Attin ?)
- D93 : la connaissance sur le fonctionnement du bv est toujours à poursuivre si on veut pouvoir suivre les évolutions, et intégrer les conséquences du changement climatique.
- Le changement climatique et ses conséquences sur les phénomènes d'érosion, de sécheresse et d'inondations pourraient également être intégrées aux réflexions des commissions SAGE.

Prochaines réunions :

La prochaine réunion aura lieu le 11 janvier à 14h

Fait à _____ Le _____

Monsieur FOURCROY Philippe, Président de la commission « Risques » de la CLE